

Compte-rendu du CTL commun DRFiP59 / DRFiP80

Réforme territoriale : la DGFIP entre vitesse et précipitation

Ce CTL, portant sur la réforme territoriale des régions et son impact sur les missions des DRFiP, s'est réuni le 18 juin 2015 à Arras, à mi-chemin entre Lille et Amiens. Même s'il se tenait en "terrain neutre", il y a bien eu confrontation musclée entre les organisations syndicales et les coprésidents qui se sont trouvés souvent en défaut.

Le discours coprésidentiel s'est résumé à une phrase : "je ne sais rien et je ne dirais rien" ! Mais pourquoi donc siéger ?

Les coprésidents se sont échinés à esquisser cette réforme autour du secret de Polichinelle qu'est le choix de la future capitale de région. Le choix du siège de la Préfecture relève du gouvernement tandis que le siège de région sera le choix du futur Conseil Régional élu en décembre prochain. Leurs localisations pourront donc être différentes, mais tout le monde sait que Lille est plus que sur orbite.

Cette réforme impactera les missions régionales des DRFiP et les services qui les gèrent : le contrôle budgétaire régional, la politique immobilière de l'Etat, l'autorité de certification des fonds européens, les missions économiques et financières, la Paierie Régionale, et les dépenses de l'Etat.

Il y aura forcément des transferts de missions d'une DRFiP vers l'autre.

Malgré nos interventions, les coprésidents sont restés droits dans leurs bottes. Il n'était pas question pour eux de déflorer ce qui relève du politique.

Néanmoins, le Directeur Régional de la Somme s'est fait fortement taclé. Alors qu'officiellement le sens de la bascule n'est pas établi, les agents de la Paierie Régionale de la Somme ont été sollicités par leur direction afin d'établir une fiche de vœux pour le mouvement local du 1er septembre 2015 ; mutation conservatoire, mais qui deviendrait effective au jour de la fermeture de la paierie. Devant cette ineptie, Solidaires Finances Publiques a réaffirmé les droits des agents et a demandé le retrait de cette directive. Le coprésident concerné s'est pris les pieds dans le tapis et s'est enfermé dans un discours automatisé pour ne pas tomber de son piédestal. Une remontée de bretelles attend le directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Somme.

Sur le fond, quelques éléments de paysage ont été avancés.

Dans le calendrier annoncé, une certaine urgence, et même une précipitation certaine a été affichée.

Cette réforme à marche forcée impactera fortement les Paeries Régionales en termes d'emplois et de transfert des missions. La nouvelle Paerie Régionale encaissera le choc dès le 1er janvier 2016. Elle devra clôturer le budget de l'année précédente tout en héritant de l'exécution du nouveau budget, et ce à effectif constant.

Les agents dont les postes seront supprimés devraient bénéficier de la garantie du maintien à résidence et d'une priorité sur la mutation. Encore heureux !

Une antenne de la mission du contrôle budgétaire pourrait être maintenue, mais sans certitude.

La piste du télétravail a été évoquée. A la différence du co-working qui consiste à travailler en plateau avec des personnes qui exercent d'autres missions (sur le principe des "Maisons de l'Etat" ou "Maisons de service public"), il s'agirait là de travail à domicile, avec toutes les problématiques que cela implique en matière d'organisation du travail et de régime indemnitaire.

Ce CTL de pure communication, imposé par la DGFIP à nos directeurs, ne devrait pas être reconvoqué.

